



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2020-36

Objet : Délibération portant création de la Conférence des maires

Conseillers en exercice	29		Pour	28
Conseillers présents	23		Contre	0
Quorum	15			
Conseillers représentés	5			
Suffrages exprimés	28			
Date de convocation	23/IX/2020	L'an 2020, le 30 septembre 2020 à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle du Carré des Forges à Fargues Saint-Hilaire, sous la présidence de Christian SOUBIE		
Date d'affichage	24/IX/2020			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Bertrand GAUTIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux		Laurent JANSONNIE
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan		Dominique DERUE
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux		Isabelle PASSICOS
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBÉ	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

02 OCT. 2020

N° 2020-36

Objet : Délibération portant création de la Conférence des maires

Vu la Loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019

Vu l'article L 5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'avis du Bureau communautaire réuni les 3 et 23 septembre 2020

Rapport de synthèse :

La Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dispose que la création d'une conférence des maires – instance de consultation et de coordination – est obligatoire dans tous les EPCI à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

Il revient au Président de présider cette conférence qui associe l'assemble des maires. La conférence des maires se réunit sur un ordre du jour à l'initiative du Président ou à la demande d'un tiers des maires dans la limite de quatre réunions par an

Le maire de Croignon ne siège pas au Conseil communautaire et ipso facto n'est pas membre du bureau communautaire. Il est donc nécessaire de créer ladite conférence des maires.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de créer la conférence des maires conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1^{er} octobre 2020

Le Président

Pour extrait conforme

Christian SOUBIE

Bordereau de signature

2020_36

Délibération portant création de la Conférence des maires

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	01/10/2020	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	01/10/2020	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	02/10/2020	  Certificat au nom de <u>CHRISTIAN SOUBIE</u> (COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président